

Montréal, le 12 juin 2003

Mme Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Qué.)
G1R 6A6

OBJET : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane

Madame,

Tel que demandé dans votre lettre du 10 juin 2003 adressée à M. Dominique Robichaud de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de la Haute-Gaspésie, de Matane, de la Matapédia et de la Mitis, nous aimerions apporter les informations complémentaires demandées.

L'utilisation de la méthode d'olfactométrie dynamique pour l'évaluation des gaz odorants qui pourraient être émis à l'atmosphère par le futur LES de Matane est difficilement applicable pour plusieurs raisons.

En premier lieu, le site du LES proposé est situé dans un parc industriel caractérisé par un bruit de fond déjà important causé par plusieurs sources potentiellement émettrices d'odeurs, dont le LES de la compagnie Smurfit-Stone, l'ancien LES de la Ville de Matane, le LES actuel, le site d'élimination des boues de fosses septiques de la compagnie Sani-Manic ainsi que la compagnie Tembec. Cette dernière est d'ailleurs déjà identifiée comme source principale d'odeurs par la Ville de Matane, tel que mentionné lors des audiences publiques par M. Michel Barriault, directeur général de la ville. Il devient donc pratiquement impossible de départager la contribution spécifique du futur LES et de chacune des autres sources potentielles dans la détection, la quantification et la caractérisation d'une odeur à un point X avec cette méthode.

Par ailleurs, la méthode d'olfactométrie dynamique implique la réalisation de tests complexes de dilution en laboratoire à l'aide d'un jury composé de 6 personnes

spécialement formées pour ce type d'analyse et ce, en utilisant un appareillage complexe et coûteux d'injection de gaz et de dilution avec de l'air frais.

La problématique des odeurs reliées à l'enfouissement et la décomposition de matières résiduelles dans un site d'enfouissement, particulièrement lorsque celui-ci est muni d'un réseau de captage du biogaz et d'un recouvrement adéquat, est un phénomène peu fréquent, très ponctuel et de courte durée. Il devient alors infaisable d'effectuer un prélèvement de gaz, de mobiliser le jury ainsi que l'appareillage requis et d'effectuer les tests selon les normes reconnues dans un court laps de temps.

Afin de vérifier et de minimiser les émissions de biogaz à l'atmosphère, les dernières dispositions du *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* concernant les biogaz, prévoient que les propriétaires de site d'enfouissement devront faire effectuer un relevé des émissions de méthane à la surface du site à une fréquence de 3 fois par année. Cette méthode serait à privilégier pour le LES de Matane, celle-ci permettant de caractériser spécifiquement la source et non l'amalgame de plusieurs sources comme dans le cas de l'évaluation des odeurs dans l'air ambiant à un récepteur précis.

Cette méthode, qui est déjà employée sur plusieurs sites d'envergure, permet d'identifier les secteurs où les émissions sont élevées et de mettre en place rapidement des mesures correctrices telles que l'ajout de puits de captage, la modification du recouvrement, l'application d'une pression de soutirage plus élevée.

Par ailleurs, un programme de suivi systématique des plaintes d'odeurs pourrait être mis en place. Ce programme inclurait entre autres, l'évaluation de la localisation de la plainte par rapport aux sources potentielles en tenant compte de la direction et de la force des vents, l'identification du type d'odeur et des activités qui causent ces odeurs incluant la vérification qu'il y a effectivement dégagement d'odeur au niveau de la source elle-même.

Finalement, il ne faut pas oublier que le LES proposé ne recevra que 40 000 tonnes par année de matières résiduelles. Le dégagement et la détection d'odeurs au niveau des quartiers résidentiels sont peu probables en raison des distances et des faibles émissions anticipées.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations supplémentaires et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Catherine Verrault, M.Sc., M.Sc.A.
Directrice de projet

c.c. : M. Dominique Robichaud, Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de la Haute-Gaspésie, de Matane, de la Matapédia et de la Mitis

CV/cv
